

# **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29.03.01 Convocation du 22.03.01

Compte rendu affiché 30 mars 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. FERNANDES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : ELECTION de DEUX  
DELEGUES au SYNDICAT de  
COMMUNES - PEPINIERE**

**Présents :**

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT,  
Mme BOUHEY, MM. RODRIGUEZ et OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD,  
WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD,  
Mlle ZUILI, MM. GOSSET, FERNANDES, Mmes PERRIN,  
DESIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET,  
MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR,

<u>Nombre de conseillers</u>
----------------------------------

en exercice : 29
présents : 26
votants 29

**Absents représentés :**

M. AUROY par M. GOSSET - M. CHRETIN par  
M. GONDELAUD - Mme DURAND par Mme WYMAN.

~~~~~

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au "*Syndicat de Communes pour l'Aménagement, le Développement et la Promotion des Ressources Industrielles et de l'Emploi du Val-de-Saône*" chargé notamment de la gestion de la pépinière d'entreprises.

Il indique qu'il convient, conformément aux statuts qui s'appuient sur l'article 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner au scrutin secret, *deux titulaires et deux suppléants* appelés à siéger au Comité Syndical.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-1 à L 5212-34 relatifs aux Syndicats de Communes,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2121-21 relatif notamment aux cas de vote au scrutin secret,
- Considérant les résultats de l'élection municipale du 11 mars 2001,
- Procède à l'élection de ses représentants au "*Syndicat de Communes pour l'Aménagement, le Développement et la Promotion des Ressources Industrielles et de l'Emploi du Val-de-Saône*", constate les résultats suivants :

↳

Votants ..... : 29

Exprimés ..... : 29

Ont obtenu :

Titulaires

**Paul LAFFLY** : 29 voix

**Jacques MEYER** : 25 voix

Suppléants

**Michel AUROY** : 29 voix

**Jean-Pierre GOSSET** : 29 voix

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 29 Mars 2001

Pour copie conforme,

Le MAIRE ,

Le MAIRE

Signé P. LAFFLY

Délibération certifiée exécutoire

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 3 avril 2001

- de la publication le 4 avril 2001

Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 3 avril 2001